



**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS**

---

## **Avis public**

### **Projet de règlement numéro 214 : Règlement de régie interne du comité consultatif d'urbanisme**

Par les présentes, un avis est donné par le soussigné, Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2026, le conseil municipal de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a adopté la résolution numéro 26.01.10.07, qui propose un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 214 : *Règlement de régie interne du comité consultatif d'urbanisme* ;

**QUE** copie du projet de règlement numéro 214 : *Règlement de régie interne du comité consultatif d'urbanisme* est jointe au présent avis public.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce onzième jour de janvier de l'an deux mille vingt-six.

---

**Gérald Dionne**  
**Directeur général et greffier-trésorier**



## Avis public

**Projet de règlement numéro 214 : Règlement de régie interne du comité consultatif d'urbanisme**

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussigné, Gérald Dionne, résident à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que l'avis public annonçant l'adoption de la résolution numéro 26.01.10.07, qui propose un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 214 : *Règlement de régie interne du comité consultatif d'urbanisme*, a été publié de la manière et aux endroits prévus par règlement de la municipalité le 11 janvier 2026, par courriel et sur le site Web de la Municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce onzième jour de janvier de l'an deux mille vingt-six.

---

**Gérald Dionne**  
Directeur général et greffier-trésorier